

Compte rendu du Conseil de Quartier du Saule Blanc

Jeudi 27 mars 2025

Vous trouverez sur le site le support de présentation du conseil de quartier concernant le déroulé.

Partie 1 : Budget 2025

Avec une réduction de la dette de 5 millions d'euros, la municipalité est sur une trajectoire financière vertueuse, permettant de rétablir la capacité de désendettement, d'investissement et d'autofinancement pour préparer l'avenir, et améliorer concrètement le cadre de vie des Bondynois. L'épargne nette est redevenue positive, une première depuis 2013. Ce sont 6 millions d'euros qui vont permettre de financer des projets sans avoir à emprunter.

1. Le chantier du groupe scolaire Camille Claudel est terminé. Pourquoi y a-t-il encore un budget prévu pour ce projet au budget 2025 ?

Les travaux sont effectivement terminés, une inauguration a eu lieu, mais comme pour chaque chantier et projet de ce type, il y a des soldes tout compte qui courent jusqu'à l'année suivante, avec les entreprises et sous-traitants pour solder financièrement cette opération. C'est la raison pour laquelle des lignes budgétaires sont allouées à ce projet en 2025.

Partie 2 : Transformations du quartier

2. Une rénovation de la Résidence Blanqui est en cours. Que va-t-il advenir des espaces verts de cette résidence suite à la rénovation ?

Tout un travail est réalisé par des urbanistes paysagistes dans le cadre de cette maîtrise d'ouvrage, pour préserver les espaces paysagers et la végétation existante de cette résidence (notamment le square Bernstein, ou encore les allées et la grande place autour de la crèche), et pour compenser les pertes de biodiversité qui seront inévitables afin de pouvoir réaliser le chantier.

3. Il y a trop de fast-food parmi les commerces à Bondy. Que peut faire la mairie pour y remédier ?

Nous partageons ce constat, et les élus ainsi que le service de la ville dédié aux commerces agissent avec les outils qui sont à notre disposition pour tenter de diversifier l'offre commerciale sur la ville. Mais le droit commercial relevant du droit privé, nos capacités d'action peuvent être limitées. Nous agissons avec la préemption lorsque cela est possible (comme cela a pu être le cas pour la boucherie du centre-ville pour permettre le maintien de l'activité). Il reste difficile de trouver des commerces viables, de qualité, avec une clientèle qui leur permet d'être rentables et de maintenir leur activité. Sur ce sujet, la reprise des locaux commerciaux sur la ZAC de l'Ourcq prend du temps car la municipalité est vigilante quant aux commerces qui vont venir s'y installer.

4. Concernant la diversification de l'offre commerciale, ne pourrait-on pas cibler des acteurs de l'économie sociale et solidaire ?

Tous les commerces permettant de diversifier l'offre commerciale sont intéressants, mais il y a aussi un enjeu de pérennisation. Les porteurs de projets doivent démontrer une certaine crédibilité et rentabilité de leur projet.

5. Concernant les projets de rénovation urbaine (PRU), y a-t-il autant de relogement que de démolitions de logements ? Tous les habitants seront ils relogés ?

Oui car c'est une obligation. La Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) réalise des enquêtes sociales au préalable pour identifier et étudier la situation de chaque foyer pour proposer des solutions de relogement adaptées. Il y a également une autre obligation, qui est celle de la reconstitution de l'offre de logements sur le territoire Est Ensemble pour proposer une offre de logement aux demandeurs. Il y a même dans certains cas, plus de relogements qu'initialement dans le cas de décohabitations¹.

6. Les propriétaires rue Jacqueline Auriol vont-ils être associés au projet de démolition des barres 4/6/8 ? Peut-on avoir des plans du projet de rénovation ?

Oui, l'objectif est d'associer les résidents et les riverains, car ce quartier doit s'insérer dans le reste du paysage urbain. Les fiches de lots ne sont pas encore définies pour chaque passerelle, le plan du bâtiment qui viendrait remplacer le bâtiment actuel n'est pas encore fixé donc il est trop tôt à ce stade pour vous en présenter un, mais cela viendra courant 2026, et également les premiers ateliers avec les habitants.

¹ Dans le cadre d'une décohabitation, une famille, généralement sous un même toit, se voit reloger dans plusieurs appartements après qu'un ou plusieurs membres aient atteint la majorité. Dans certains cas, en particulier dans le cadre de logements sociaux ou d'un dispositif d'aide au relogement, la famille pourrait être répartie dans plusieurs appartements en fonction de la taille de la famille et des besoins individuels. Ce relogement est souvent prévu pour permettre à chaque membre d'avoir un logement indépendant, en particulier si des enfants majeurs ont besoin d'autonomie

7. Il y a beaucoup de problèmes d'incivilités rue Guillaume Apollinaire

Il y a un travail à faire avec les acteurs concernés dont le bailleur. C'est notamment le travail que réalise le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Radicalisation, qui travaille de manière transversale avec les acteurs concernés par le sujet, dont les bailleurs sociaux qui sont confrontés à ces problématiques. Les gardiens rencontrent des difficultés car leur autorité est parfois contestée.

Partie 3 : Brigade fourrière

8. Il y a en ce moment un chantier Est Ensemble rue Henri Durant, et il y a beaucoup de voitures désossées et de la mécanique sauvage

La municipalité ne peut pas se substituer au bailleur qui est donneur d'ordre pour faire intervenir la police nationale. Il s'agit d'une résidence privée et la police municipale ne peut pas intervenir. La municipalité peut seulement faire en sorte que le bailleur déclenche une opération, mais ne peut pas se substituer à ce dernier.

9. Le stationnement en double sens Allée Thérèse et Alice a généré des difficultés de stationnement. Est-il possible de revoir cette décision ?

Cette décision a été prise en raison des difficultés de circulation rencontrées dans le quartier, notamment celles des camions ordures ménagères pour circuler. Aucune autre solution n'était possible hormis la neutralisation de places de stationnement. Sur ce quartier, la grande problématique est l'occupation de l'espace par des voitures et des camionnettes. Le rôle de la municipalité est de faire en sorte que l'espace public ne soit pas privatisé.

Partie 4 : Questions diverses

10. Concernant la tarification de l'eau, le calcul de la consommation est-il bien remis à 0 chaque année ?

Oui, les 10 premiers m3 sont offerts, et ensuite par tranches sur le trimestre. Repart à 0 chaque année les 10 premiers m3 offerts.